

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 14 avril 2022

Date de
convocation :
08.04.2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal
M. Joël PIERACCINI
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
M. ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
Mme DI BARTOLO Claire
Mme GIGNOUX Laure
M. LE MORVAN Gilles
Mme ASSO CHARNET Geneviève

Excusés :

- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX
- Madame Catherine LEURETTE a donné pouvoir à Monsieur Joel PIERRACCINI
- Madame Mme PERNOT Chantal a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE

Absente excusée :

- Madame Elisabeth LEBRETON absente excusée

Madame DI BARTOLO Claire a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

POINT N°16 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE ET MOBILISATION DU DISPOSITIF D'APPUI FINANCIER DEPARTEMENTAL

Vu les articles L.1111-9 et 10 du code général des collectivités territoriales

Considérant que le Conseil Départemental des Alpes- Maritimes mène une politique ambitieuse et volontariste auprès des bibliothèques des communes partenaires afin de favoriser l'accès à la culture et aux savoirs sur l'ensemble du Territoire et qu'à ce titre un nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique a été voté en décembre dernier par l'Assemblée départementale.

Considérant le nouveau schéma départemental 2022-2025 qui se déploie via 3 axes :

- La conduire une redynamisation du réseau de lecture départemental,
- L'accompagnement de la modernisation des bibliothèques-médiathèques en lieux culturels, éducatifs et sociaux,
- La contribution à l'équité en matière d'accès à la culture, aux savoirs et à l'information à l'échelle départementale

Considérant que ce projet pluriannuel comprend un nouveau dispositif d'appui financier qui permet aux partenaires de faire des demandes de subventions en travaux, mobilier, matériel et fonds documentaire,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention, à valider le montant de participation de 1€ par habitant pour alimenter l'approvisionnement des fonds documentaires et à solliciter le dispositif d'appui financier pour des menus travaux et pour l'acquisition d'un logiciel de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention, à valider le montant de participation de 1€ par habitant pour alimenter l'approvisionnement des fonds documentaires et à solliciter le dispositif d'appui financier pour des menus travaux et pour l'acquisition d'un logiciel de gestion.

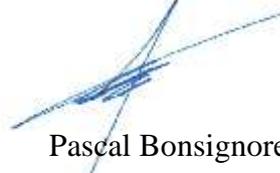
FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Au registre sont les signatures.

Aspremont, 15 avril 2022

Le Maire,




Pascal Bonsignore